

MICHELIN

INFLATABLE SOLUTIONS

TOTEM

—

NOTICE D'UTILISATION

Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit MICHELIN Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)

Description du produit

Vous avez commandé un totem. Cette notice vous accompagnera dans toutes les étapes de mise en place de votre produit.

SOMMAIRE

I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI	4
II. VÉRIFICATION DU CONTENU DE LA LIVRAISON	6
III. LÉGENDE	7
IV. CARACTÉRISTIQUES	8
V. INSTALLATION	9
VI. DÉMONTAGE	12
VII. RÉOLUTION DE PROBLÈMES	13
VIII. ENTRETIEN	14
IX. CONDITIONS DE GARANTIE	15

I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

1. Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité du totem, sous peine de l'endommager.



- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre du totem.



- ✓ Ne pas mettre en contact le totem avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.



- ✓ Il est strictement interdit de fumer et d'installer une source de chaleur sous ou à proximité des structures.



2. Conditions limites d'utilisation

- ✓ Démonter la structure en cas de vent supérieur à **70km/h**.
- ✓ Respecter le poids et la répartition du lestage recommandée en partie
« **V.INSTALLATION – 4. Lester et haubaner la structure** ».



I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- ✓ Votre produit est gonflable, ainsi il existe un risque qu'un boudin de votre structure puisse présenter une fuite. Dans ce cas, procéder à l'évacuation des personnes à proximité de la structure, démonter la structure puis se rapprocher du SAV : sav@inflatable.michelin.com
- ✓ Une vérification systématique est recommandée lors du montage de votre structure. En cas d'observation d'une détérioration, démonter la structure et se rapprocher du distributeur du produit.
- ✓ Regonfler régulièrement et après chaque grande variation de température.
- ✓ **En cas d'exploitation sur un périmètre Évènementiel**, ayant une qualification d'ERP (établissement recevant du public), se référer aux référentiels normatifs du pays/commune type CTS pour les règles applicables à l'exploitant.



II. VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

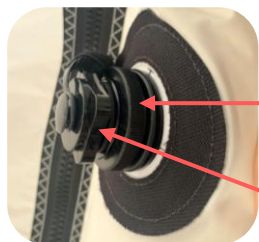
Éléments inclus :

- 1x structure **(A)**

A



III. LÉGENDE



Couronne inférieure pour dégonfler

Couronne supérieure (bouchon avec clapet anti-retour) pour gonfler



Valve de surpression

Ne pas obstruer. Ne pas dévisser.



Anneau de haubanage/ lestage



Zip d'intégration

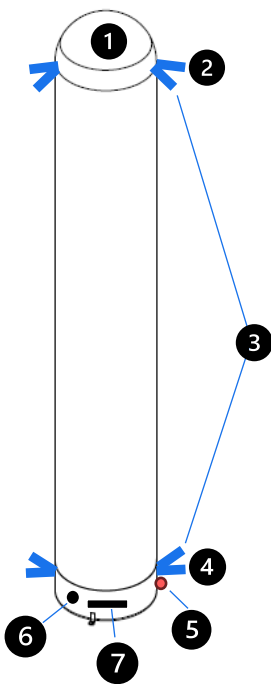
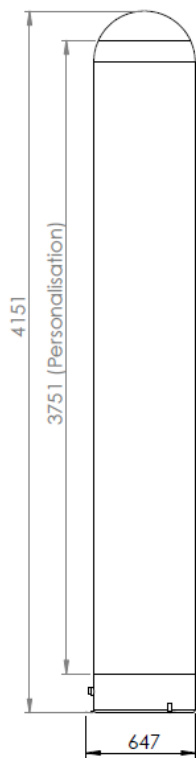
Ne pas ouvrir.

IV. CARACTÉRISTIQUES

	Totem 3m	Totem 4m
Diamètre	60 cm	60 cm
Hauteur	3 m	4 m
Poids	10 kg	10 kg
Encombrement	60x60x20 cm	60x60x20 cm
Résistance au vent	70 Km/h max	70 Km/h max

Visuel 2D Totem 4m

8



LÉGENDE

- 1. Cadre de velcro pour affiche de personnalisation
- 2. Zip de fermeture en valise
- 3. Zip pour la personnalisation
- 4. Zip de fermeture en valise
- 5. Valve de suppression
- 6. Valve de gonflage
- 7. Poignée de transport



V. INSTALLATION



Le temps d'installation est de **10 minutes**.

1 personne est nécessaire pour l'installation.

Alimentation(s) électrique(s) 220V/50Hz pour brancher la/les pompe(s).

Les grandes étapes d'installation

- 1 SORTIR LE PRODUIT DE SON SAC
- 2 ETALER LA STRUCTURE AU SOL
- 3 GONFLER LA STRUCTURE

V. INSTALLATION

1. Sortir la structure de son sac

- ✓ Ouvrir le zip du totem.
- ✓ Sortir le totem.



2. Etaler la structure au sol

Privilégier un espace propre pour le dépliage, sans éléments présentant un risque de dommages (ronces, pieux, etc). Si besoin, n'hésitez pas à utiliser une bâche de protection.

- ✓ Etaler le totem bien droit et à plat au sol.



10

3. Gonfler la structure

Le temps de gonflage estimatif est de : **5 minutes.**

- ✓ Ouvrir la couronne supérieure de la valve de gonflage située au niveau du pied du totem.
- ✓ Brancher une pompe et lancer le gonflage jusqu'à ce que le totem soit rigide et tienne debout en toute autonomie.
- ✓ Refermer la valve de gonflage.


MICHELIN

V. INSTALLATION

4. Lester (et haubaner) la structure

La structure doit être lestée selon les poids et les répartitions recommandées.

Totem 3m

Beaufort	V (km/h)	V (m/s)	Lestage par anneau de pied	Par Haubanage (3 minimum)
0	1	0,28	1 Kg	1 Kg
1	5	1,39	1 Kg	1 Kg
2	11	3,06	2 Kg	2 Kg
3	19	5,28	3 Kg	6 Kg
4	28	7,78	9 Kg	13 Kg
5	38	10,56	16 Kg	24 Kg
6	49	13,61	26 Kg	39 Kg
7	61	16,94	40 Kg	60 Kg
8	74	20,56	59 Kg	88 Kg

Totem 4m

11

Beaufort	V (km/h)	V (m/s)	Lestage par anneau de pied	Par Haubanage (3 minimum)
0	1	0,28	1 Kg	1 Kg
1	5	1,39	1 Kg	1 Kg
2	11	3,06	2 Kg	3 Kg
3	19	5,28	6 Kg	8 Kg
4	28	7,78	12 Kg	17 Kg
5	38	10,56	21 Kg	31 Kg
6	49	13,61	34 Kg	51 Kg
7	61	16,94	53 Kg	79 Kg
8	74	20,56	77 Kg	116 Kg



VI. DÉMONTAGE

Temps de démontage est de **30 minutes**.

1. Dégonfler la structure

Ne pas utiliser de pompe pour dégonfler la structure sous peine de l'endommager.

- ✓ Ouvrir la couronne inférieure de la valve de gonflage.
- ✓ Laisser le totem se dégonfler tout seul.

2. Plier la structure

Ne pas sauter ou s'allonger sur la structure pour la dégonfler.

- ✓ Une fois bien à plat au sol et vidé de son air, rentrer le totem dans son pied.
- ✓ Refermer le zip et transporter votre totem à l'aide de la poignée.

12



VII. RÉOLUTION DE PROBLÈMES

Si vous rencontrez les problèmes ci-dessous, veuillez suivre les recommandations suivantes :

- Clapet anti-retour qui se détache de la valve au gonflage ⇒ Fermer le bouchon suffit à obtenir une bonne étanchéité, ce clapet est une sécurité



- Œillets qui se renfoncent ⇒ Faire passer un bridage/un fil dans la rainure de l'œillet. Repositionner l'œillet en face du trou puis tirer sur les deux bouts du bridage en même temps pour que l'œillet se positionne et dépasse sur la protection en pvc. Tirer sur le bridage d'un côté pour que l'œillet se mette en position. La protection en PVC doit être entièrement dans la rainure sur toute la périphérie de l'œillet.



13

- Problème au gonflage : la structure ne se gonfle pas, ou très lentement ⇒ vérifier que les valves sont bien fermées.
- Dents de zips qui sortent ⇒ Les remettre dans l'axe avec un objet rigide (clé, baguette,...)

Pour vous accompagner dans vos petites réparations, vous pouvez vous référer au guide de réparation consultable et téléchargeable sur notre site internet :

<https://inflatable.michelin.com/service-apres-vente-maintenance/guide-reparation>

VIII.ENTRETIEN

1- Conseils d'entretien

La structure doit être pliée de manière appropriée afin de conserver ses propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver la structure au jet d'eau (éviter le lavage sous pression). Vous pouvez utiliser des agents doux : savon, produits vaisselle...

Attendre que la structure sèche avant de la ranger dans son sac de transport.

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien le boudin. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer le boudin dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

14

Nous préconisons une inspection visuelle régulière de votre produit ; en cas de signe d'usure, rapprochez-vous du service après-vente : sav@inflatable.michelin.com

IX. CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie MICHELIN Inflatable Solutions est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

15

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à :

commerce@inflatable.michelin.com

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.

**MICHELIN**

IX. CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

16

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

**MICHELIN**